

PLAN LOCAL D'URBANISME DE RICHEMONT



SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U.
PAR D.C.M. DU: 10 septembre 2009

APPROBATION DE LA 1^{ère} REVISION DU P.L.U.
PAR D.C.M. DU: 24 mars 2016

*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 24 mars 2016.
Le Maire*

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8 rue du Chanoine Collin – 57000 Metz
Tél: 03 87 76 02 32 – Fax: 03 87 74 82 31
Courriel: nvc@atelier-a4.fr – Site web: www.atelier-a4.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME DE RICHEMONT

CHRONOLOGIE DE LA PROCEDURE

PROCEDURES D'ELABORATION/REVISIONS DU P.O.S.

	<i>PRESCRIPTION</i>	<i>ARRET</i>	<i>APPROBATION</i>
1	29/01/1973	-	24/06/1980
2	10/03/1982	-	07/10/1983

PROCEDURES D'ELABORATION/REVISIONS DU P.L.U.

	<i>PRESCRIPTION</i>	<i>ARRET</i>	<i>APPROBATION</i>
1	23/02/2006	19/02/2009	10/09/2009
2	25/03/2013	18/06/2015	24/03/2016

APPROBATIONS DE REVISIONS ALLEGEES

APPROBATIONS DE MODIFICATIONS

APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIEES

APPROBATIONS DE DECLARATIONS DE PROJETS

APPROBATIONS DE MISES EN COMPATIBILITE

ARRETES DE MISES A JOUR

NOTE TECHNIQUE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

Pour la collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que la gestion des déchèteries sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, la nouvelle Communauté de Communes Rives de Moselle s'est attaché les services d'un prestataire privé.

Par contre, pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Sillon Mosellan (dont Richemont faisait partie), la C.C.R.M. dispose d'une régie directe de collecte (service propre à la communauté de communes, avec son personnel et son matériel).

Les ordures ménagères sont collectées 2 fois par semaine (en sacs pour l'habitat individuel et en conteneurs pour l'habitat collectif). Elles sont ensuite enfouies dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Flévy (gérée par SITA Lorraine).

La collecte sélective des matériaux recyclables est réalisée en sacs transparents pour l'habitat individuel et en conteneurs adaptés pour l'habitat vertical. La fréquence de la collecte est hebdomadaire.

Ces déchets sont ensuite triés au Centre de Tri des Déchets Ménagers "LORVAL" de Fameck avant d'être réexpédiés vers les filières de valorisation adéquates.

Les emballages autorisés pour la collecte sélective sont les emballages en plastiques (bouteilles d'eau, jus de fruits, soda, vinaigre, lait, soupe, poudre chocolatée, gel douche, bain moussant, shampoing, savon liquide, liquide vaisselle, javel, détartrant, assouplissants...), les cartonnettes (boîtes de gâteaux, de céréales, de riz, de lessive, à chaussures...), les emballages métalliques (boîtes de boissons, de conserve, sirops, aérosols, barquettes en aluminium...) et les briques alimentaires (briques de lait, de crème, de jus de fruits, de potages...).

Le verre (bouteilles, pots et bocaux uniquement) **et le papier** (emballages en papier, revues, journaux, magazines, publicités, prospectus sans plastique autour, courriers, lettres, impressions, catalogues, annuaires...) sont collectés par apport volontaire aux conteneurs dispersés dans les rues de la commune.

Ces points d'apport volontaire (dont certains sont enterrés pour limiter leur impact visuel et sonore) sont au nombre de 11. Voici leur localisation : résidence Derrière le Château (quartier Marabout), salle des fêtes rue St-Jacques, route de Bévange, rue de Boussange, stade de Richemont-Haut, zone d'activités du Champ de Mars, route de Metz (près des courts de tennis), route Nationale (près du pont + près du snack du centre), impasse Route Nationale, déchetterie.

COMMUNE DE RICHEMONT

Les autres déchets sont collectés dans les 4 **déchèteries** de la Communauté de Communes Rives de Moselle (ouvertes du lundi au samedi), la plus proche étant située sur la zone artisanale du Champ de Mars à Richemont.

Les déchets concernés sont les textiles (vêtements et articles de maroquinerie), les batteries usagées, les déchets d'équipements électriques et électroniques (TV, Hifi, électroménager, téléphones portables ...), les végétaux, les déchets ménagers spéciaux (radiographies, acides et bases, produits phytosanitaires, colles, solvants, peintures ...), le bois, le carton, les ferrailles, les gravats, le verre, les pots souillés de peinture ou de solvants vides, les huiles de vidange et ménagères, les piles, le tout-venant, les lampes à économie d'énergie, les cartouches d'encre, les capsules de café en aluminium. Peuvent également être déposés – mais uniquement dans les déchetteries d'Ennery et de Maizières-lès-Metz – le plâtre ainsi que certains déchets d'activités de soins à risques infectieux (déchets coupants, tranchants ou piquants : lancettes, aiguilles ...). Quant aux déchèteries de Talange et de Richemont, elle acceptent les pneus de véhicules légers sans jante.

De plus, **les piles et petites batteries** sont aussi collectées à la mairie et auprès des buralistes partenaires.

Pour les **déchets verts**, au-delà de leur acceptation en déchèteries, la communauté de communes met gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur en bois.

Les objets encombrants sont acceptés à la déchèterie. Une collecte mensuelle sur inscription préalable et toutefois proposée aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

De la même manière, une collecte en porte-à-porte est proposée pour les déchets verts, comme dans l'ensemble des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Sillon Mosellan.